

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 25/05/2023

Reçu en préfecture le 25/05/2023

Publié le

ID : 038-213800055-20230523-DEL_23_05_23_9-DE



Nbre de Conseillers
en exercice : 13
présents : 10

Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

L'an **deux mille vingt-trois**, le **vingt-trois mai**, à **dix-huit heures trente minutes**, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GINIES Alain, Maire.

Présents : GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, VIARD-GAUDIN Murielle, SIMON Robert, VOLPE Marc, DEQUIDT Jonathan, LANG Patrick, MAQUER Françoise, PIFFARD Emmanuelle, VIARD Richard.

Excusés : GACHET Edith, RICHARD Aline, PAUL Gaëlle.

Pouvoirs : GACHET Edith donne pouvoir à VIARD-GAUDIN Murielle ; RICHARD Aline donne pouvoir à PELLISSIER Laurent.

Secrétaire de séance : DEQUIDT Jonathan

OBJET : URBANISME

MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Le Maire rappelle que le PLU communal a été approuvé par délibération en date du 18 mars 2019, modifié par déclaration de projet « Les Tilleuls » en date du 28 septembre 2021 et modifié par une modification de Droit Commun n°1 approuvé par délibération en date du 16 août 2022.

Le Maire présente les principales dispositions des articles L153-36 et suivants sur la modification des PLU.

Le Maire expose qu'il convient d'apporter des adaptations au PLU communal.

En effet, il convient de réécrire le règlement de la zone Ubc pour permettre une réelle urbanisation de ce secteur, sans modification des droits à construire. Cette modification nous permettra également de reproduire de nouveaux plans de zonage afin de corriger une erreur matérielle sur les plans 4.1 sur lesquelles des zones en attente de mises aux normes d'assainissement sont absentes.

Le Maire propose d'intégrer cette modification simplifiée dans le cadre du marché à bon de commande passé avec le Cabinet ALPICITE par délibération n° 18 en date du 31 janvier 2023.

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :

- **DECIDE** d'engager une procédure de modification du PLU, conformément aux dispositions des articles L 153-45 et suivants ;
- **DECIDE** d'intégrer cette modification simplifiée dans le cadre du marché à bon de commande passé avec le Cabinet ALPICITE ;
- **DONNE AUTORISATION** au Maire pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service concernant la modification du PLU ;
- **SOLLICITE** l'État, pour les dépenses liées à la modification de PLU, une dotation, conformément à l'article L132-15 du code de l'urbanisme ;
- **INSCRIT** au budget de l'exercice 2023 les crédits destinés au financement des dépenses afférentes.

Envoyé en préfecture le 25/05/2023

Reçu en préfecture le 25/05/2023

Publié le

ID : 038-213800055-20230523-DEL_23_05_23_9-DE



Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alain GINIES', written over a horizontal line.

Alain GINIES

